

Philippe CABIN

Adjoint Développement Durable

Ville de Saint Valery en Caux

p.cabin@ville-saint-valery-en-caux.fr

DREAL Normandie

Service Ressources Naturelles

2, rue Saint-Sever

76 032 ROUEN CEDEX

A l'attention de Mme CAMUS

Objet : dossier Goéland argenté. Lettre d'accompagnement

Madame,

La ville de Saint Valery en Caux vous sollicite afin de pouvoir procéder à la régulation de la population de goélands argentés nichant sur les toits de nos bâtiments communaux, pour une durée de 3 années.

Avant 2014, des moyens avaient été mis en œuvre pour limiter la prolifération de ces goélands argentés avec des moyens divers dont des effaroucheurs et des campagnes de stérilisations périodiques.

Depuis 2014, ces moyens de limitations n'ont pas été reconduits.

A notre arrivée en 2020 comme nouveaux élus, nous avons pu comptabiliser un certain nombre d'incidents liés à la présence de ces oiseaux. Deux écoles nous ont communiqué en fin d'année scolaire des attaques d'enfants lors de la période de l'envol des jeunes oiseaux. Par ailleurs, lors de cette même période de nourrissage, des attaques de touristes ont été relevées alors que ces personnes venaient prendre leur repas sur le front de mer. Outre ces désagréments directs, des dégradations de nos toitures terrasses sont observées avec bouchage des exutoires d'eaux pluviales, des aérations de chaufferie et des sorties de VMC.

Nous avons déjà entrepris quelques démarches et nous nous sommes rapprochés du Groupement Ornithologique Normand pour le comptage des oiseaux. La réponse orale a été de nous dire que notre population était en bonne santé. Par ailleurs, une étude de Natura 2000 de 2019 intitulée : Etat des lieux du patrimoine naturel Tome 1, indique page 61 une population nicheuse (en couples) de 240 au niveau de notre ville. Cette population s'avère la plus importante du littoral entre Le Havre et Dieppe. Enfin, nous avons été conviés à une réunion à la Sous-préfecture du Havre sur ce sujet. Pour toutes ces raisons, nous sommes arrivés à la conclusion que nous devons activer la procédure afin de réguler notre population de laridés.

Pour compléter cette demande, notre ville propose les actions suivantes :

- Mener une campagne de communication avec nos pêcheurs de façon à interdire le nourrissage au niveau du port lors de la vente aux particuliers
- Interdire tout sac poubelle sur le trottoir dans le cadre de notre plan propreté
- Monter un panneau d'affichage sur le front de mer pour informer les promeneurs des différences entre nos oiseaux de mer (goélands, mouettes et sternes) et informer de l'interdiction de les nourrir
- Poser des dispositifs "anti-pose" sur les points les plus hauts de nos bâtiments communaux par des couvreurs professionnels dans le cadre de l'entretien préventif de nos toitures
- Stériliser les œufs en équipe de deux agents équipés lors de la période de ponte et de couvaision
- Enlever les nids, les œufs non éclos et tous les matériaux apportés sur les toitures.

Il peut être utile de rappeler que notre ville est avant tout un port à marée, et qu'à ce titre, nous ne souhaitons pas la disparition des goélands. Aussi, ces oiseaux n'apportent des désagréments que par leur nombre trop élevé.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Cabin.

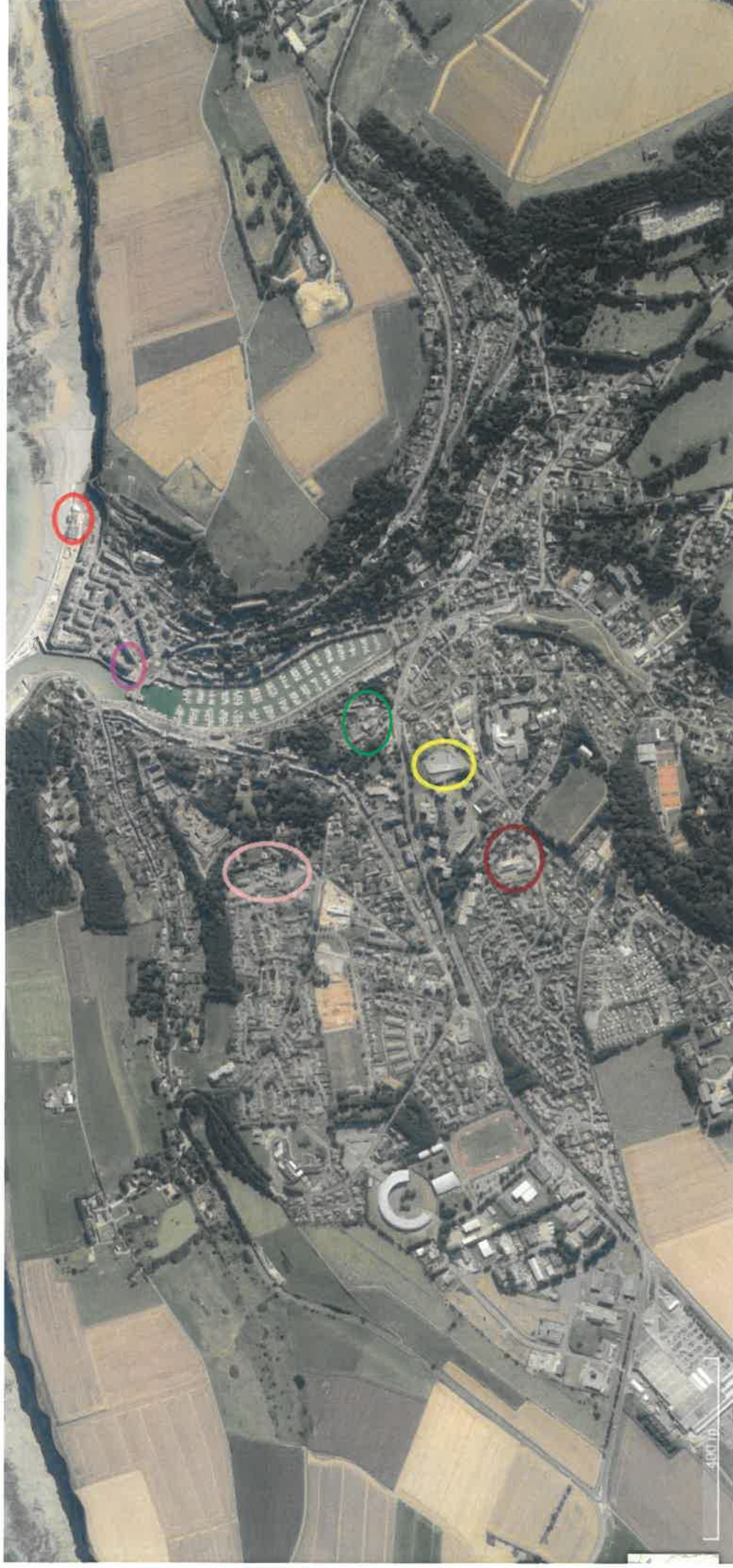
Adjoint Développement Durable.







Ville de Saint Valery en Caux.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Cabin". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

Régulation de la population des Goélands Argentés



Légende :	
	École COSTES et BELLONTE
	École SAINT SAËNS
	Rayon vert et Médiathèque
	École les Goélands et le Grand Pavois
	Hôtel de Ville
	Casino

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Mairie de Saint Valery en Caux
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : représentée par M. Jean-François Oury Maire
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Rue
 Commune de Saint Valery en Caux
 Code postal 76460
 Nature des activités : Collectivité territoriale
 Qualification : Maire adjoint Développement Durable Philippe CABIN

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 GOELAND ARGENTÉ LARUS ARGENTATUS	240	Couples recensés en 2019
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Atténuation risant à limiter l'éclosion des œufs, de façon à préserver la population des nuisances (attaques, rejections, agressivité, bruit, ...)

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(recocher l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser : Atélectasation ou pulvérisation d'un produit homologué

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : sur les œufs

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : Travaux en binôme

Autre formation Préciser : Travaux avec nacelle

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION ?

Préciser la période : Campagne de pulvérisation entre début mai

ou la date : et mi-juin

O. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION ?

Régions administratives : NORMANDIE

Départements : Seine Maritime

Cantons : Saint Valery en Caux

Communes : Saint Valery en Caux

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'opération visée n'est prévue d'être effectuée que sur les toits terrasses des bâtiments appartenant à la commune

Suite sur papier libre (voir plan joint)

L. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION ?

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : un rapport sera fourni avec le nombre de nids et d'œufs traités

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Saint Valery en Caux

le 26 janvier 2015

Votre signature [Signature]